

même d'empiéter sur les leurs : deux inconvénients qu'ont toujours à redouter les monarchies *mélangées* d'aristocratie.

Si le Pape était seul *législateur*, ses lois, nécessairement générales, ne répondraient pas à tous les besoins particuliers ;—les évêques étant aussi législateurs, chaque diocèse et chaque nation, peut garder ses usages et ses traditions, avoir la législation qui lui convient.

Si le Pape seul était *juge*, combien de fidèles qui ne pourraient jamais aller à son tribunal ;—mais ils ont à proximité, dans la personne de leur Evêque, un juge, qui est aussi leur père, par son caractère et leur frère, par son origine.

Si le Pape avait seul le droit de *régir*, les provinces éloignées de Rome pourraient être en souffrance ;—mais par les évêques, toutes les parties de l'Eglise reçoivent une direction forte et efficace.

#### De la Démocratie.

Bien que les simples fidèles n'aient reçu de Jésus-Christ aucun pouvoir qui leur permette d'intervenir dans l'administration de l'Eglise, ils en ont reçu une *dignité* et des *droits* qui leur assignent une place dont il faut tenir compte.

##### 1o. Dignité des simples fidèles.

C'est Jésus-Christ qui a rappelé au monde cette vérité oubliée, que toute autorité existe dans l'intérêt et pour la félicité de ses sujets.

Tandis que les peuples ne vivaient et ne travaillaient que pour leurs maîtres, Jésus-Christ déclare à ses disciples qu'il n'en sera pas de même dans l'Eglise,—mais que tous ceux qui seront constitués en dignité devront se faire les serviteurs des autres,—et il confirme cet enseignement en se faisant lui-même le serviteur de tous lorsqu'il avait le droit de se faire servir par tous.—Si aujourd'hui les peuples sont relevés de l'abjection dans laquelle ils languissaient sous les empires payens, c'est à cette doctrine et à cet exemple de Jésus-Christ qu'ils le doivent.

Saint Paul devait étonner les pauvres et les esclaves lorsqu'il leur disait : “ C'est pour vous que l'ordre sacerdotal est couronné de tant d'honneurs ; les pontifes, Pierre et Paul eux-mêmes, vous appartiennent, mais vous, vous n'appartenez qu'à Jésus-Christ.”

L'Eglise proclamait donc la liberté et la dignité du peuple dans son sein bien avant les révolutionnaires de 89.

##### 2o. Droits des simples fidèles.

Tous les fidèles, sans exception, ont un égal droit à toutes les grâces, à toutes les richesses, à toutes les dignités de l'Eglise.

Elle n'a qu'un temple, dans lequel tous peuvent venir prier ;—elle n'a qu'une loi, qu'elle prêche à tous et à laquelle tous doivent se soumettre ;—elle ne tient compte ni des grandeurs,—ni des richesses,—ni de la naissance :—c'est à la vertu et au mérite qu'elle confère ses dignités et ses pouvoirs.

C'est donc à l'Eglise que les peuples doivent cette fraternité